

Les droits de l'enfant en période de pandémie

mercredi 25 novembre 2020

Intervention de Maryse Métra

psychologue de l'enfance et de l'adolescence, membre de l'OMEP-France*

vice-présidente de l'AGSAS*

Comment l'éducation des jeunes enfants évolue et quelles adaptations nous avons dû tous opérer au regard des Droits de l'enfant durant cette pandémie ? A quoi aspirons-nous en tant qu'adultes ? Il serait illusoire d'aspirer revenir au monde d'avant dans la mesure où nos enfants ont déjà un pied dans le monde de demain. Mathieu Sapin auteur-dessinateur de bande dessinée, concluait ainsi sa participation à l'émission Boomerang le 16 novembre 2020 à France Inter :

« Si on m'avait prédit qu'en 2020 je me promènerais dans les rues de Paris avec un masque de protection sur le visage, un permis de circuler «téléchargé» sur un téléphone portable (dans ma poche !) avec pour interdiction d'entrer dans une librairie, un cinéma ou une bibliothèque...

Le tout en passant au pied d'une cathédrale Notre-Dame ouverte aux quatre vents et tout juste rescapée des flammes, avant d'aller rejoindre mon atelier dans une rue défendue par des policiers en armes et gilets pare-balles pour prévenir les risques d'attentat...

Si on m'avait prédit tous ces événements, je pense que j'aurais trouvé ça... trop cool ! Un vrai roman de science-fiction. Exactement comme dans les bouquins... »

Oui, nous sommes face à ce que l'historien Paul Veyne nomme « un roman vrai » (Comment on écrit l'histoire. Seuil. 1978). Ce que Mathieu Sapin ne pouvait pas imaginer il y a vingt ans nous amène à ne pas enfermer nos enfants dans des représentations sur leur devenir. Notre rôle d'éducateur n'est-il pas de favoriser la créativité des jeunes que nous accompagnons, en leur permettant d'accéder à des mondes imaginaires ? C'est peut-être ce qui leur permettra d'aborder les expériences futures avec une certaine philosophie, mais aussi avec créativité. De quoi demain sera-t-il fait ? Nous n'en savons rien, et les futurs métiers des enfants qui entrent à l'école aujourd'hui n'existent peut-être pas encore !

Parmi les 54 articles de la Convention des droits de l'enfant (CIDE), j'en ai sélectionné quelques-uns voir comment ils résonnent en nous en cette période de pandémie :

Le droit d'avoir une famille, d'être entouré, aimé, de trouver un cadre contenant, fiable, sécurisant, ce qui n'est pas évident en période de pandémie si nous voyons

toutes les incidences économiques que cela entraîne, notamment auprès des familles les plus fragiles. Ce qui rejoint une préoccupation majeure des droits de l'enfant et à laquelle l'OMEP est très sensible :

Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes. La pandémie ne doit pas nous faire oublier les guerres, l'exil, et combien les familles les plus précaires ont à souffrir dans ce contexte.

Le droit d'être soigné, protégé des maladies, dont les coronavirus, avec ce principe fondamental des Droits de l'enfant : le droit de vivre, survivre, se développer. Ce qui nécessite de notre part des explications sur ce que nous vivons, c'est-à-dire un parler vrai sur les contraintes que nous leur imposons, et sur le fait que nous veillerons à ce que ces limitations de nos libertés ne soient que provisoires. Ce qui rejoint un autre droit :

Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

Claire Hédon, défenseure des droits, a remis le 20 novembre dernier son rapport : « Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte ». L'enfant masqué n'est pas bâillonné. Nous sommes là au cœur de la question éducative, avec l'articulation difficile entre le nécessaire exercice de l'autorité de l'état et de l'adulte, et la prise en compte indispensable de la liberté de l'enfant. Reconnaître aux enfants des droits n'exonèrent pas les adultes de leur obligation première : l'exigence éducative. Être libre, ce n'est pas faire ce qui nous plaît. Dans les espaces d'expression, dont les Ateliers de Philosophie, les Ateliers de réflexion collective que nous pouvons mettre en place, les enfants et les adolescents font l'expérience qu'on peut penser ou dire certaines choses, se confronter aux autres par la parole, sans forcément passer à l'acte ! Ils vont faire l'expérience de la pensée partagée, voir que devant certaines situations complexes, on peut ne pas être d'accord, et que cela ne nous détruit pas. Chacun, enfant, adulte, doit être considéré par les autres comme inter-locuteur valable, nous disait Jacques Lévine.

Un autre droit de la Convention : *Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance*, ce qui n'est pas évident dans le contexte sanitaire et les menaces terroristes. Nous avons connaissance de la situation internationale marquée par la montée de la violence, mais nous sommes alertés aussi par ce qui se passe dans les familles, je pense à la violence conjugale dont les enfants sont souvent les témoins, et à la maltraitance dont ils peuvent être eux-mêmes les victimes. Dès lors qu'il s'agit de rester à la maison parce qu'ils sont par exemple « cas contacts », où pourra s'exprimer leur souffrance, pour peu qu'ils osent le faire ? Car il est un autre droit :

Le droit à l'éducation et à l'instruction qui se conjugue avec le droit d'aller à l'école. Au moment où nous parlons, plusieurs pays viennent d'annoncer la fermeture totale de leurs écoles pour freiner la progression de l'épidémie. Nous-mêmes avons vécus lors

de la première vague de la pandémie un épisode « d'école à la maison ».

L'école est un lieu complémentaire de la famille, très important pour la socialisation. C'est un lieu où les enfants vont apprendre, mais où ils vont rencontrer des adultes et des enfants qui viennent d'autres horizons, qui ont d'autres histoires que la leur. C'est une ouverture nécessaire sur le monde.

Il a enfin le droit de jouer et d'avoir des loisirs. L'autre jour, dans la cour de l'école de mon village, les enfants jouaient à exterminer Coco le virus. Le jeu leur permettait de transformer leurs peurs et de les apprivoiser, surtout dans le cadre de jeux collectifs où les imaginaires jouent dans la surenchère. Ce qui leur permettra peut-être un jour, comme Mathieu Sapin, d'appréhender ce qu'ils vivront dans trente ans en disant « c'est trop cool, c'est comme dans les bouquins de science-fiction ». Une manière de ne pas succomber aux impasses des événements de l'histoire, une façon optimiste d'accueillir ce qui surgit immanquablement et qu'il faut savoir regarder en face, avec lucidité et fantaisie, l'une n'empêche pas l'autre ! Nous voyons là l'importance des médiations culturelles, des jeux, des textes... qui permettent déjà aux adultes de mettre du tiers dans la relation, et qui ouvrent des perspectives aux enfants. La psychanalyste Sophie Marinopoulos a remis en juin 2019 un rapport au ministre de la Culture sur la « santé culturelle » qui est avant tout la santé de nos relations, de nos liens. L'idée est d'associer les questions de santé aux questions de culture, en démontrant que l'une ne va pas sans l'autre.

Nous voyons bien que ce que vivons aujourd'hui nous amène à réinterroger la boutade de Sigmund Freud : l'éducation est bien un "métier impossible" avec des tensions difficiles à gérer.

Pour la philosophe Hannah Arendt, le rôle de l'éducation est, simultanément, d'introduire l'enfant dans le monde et de le préserver de ses vicissitudes pour garder intact son pouvoir de « renouveler le monde »,

Alors, pour ce faire, en cette période de pandémie, offrons aux enfants et aux adolescents des espaces de créativité et de parole pour interroger avec eux la question de leurs droits ; ce qui implique aussi pour les adultes (parents, professionnels) des espaces pour échanger, pour réfléchir et saisir l'enjeu de ce qui se passe sur les réseaux sociaux, par exemple.

Je terminerai avec les mots du slameur Grand Corps malade qui nous permet d'interroger cette question des Droits de l'enfant. Dans un texte qui s'appelle « Les enfants du désordre », il dit :

« La violence est une rancœur qu'on a laissé grandir
Une colère prisonnière qui ne veut plus partir
Les enfants du désordre ne savent que se défendre
La société les juge avant de les entendre. »

*OMEP : Organisation Mondiale de l'Education Préscolaire

*AGSAS : Association des Groupes de Soutien au Soutien